

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence) ; Joseph **BURDIN** (en visioconférence).

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques	3
2.	Activité fédérale et événements	5
3.	UCI	7
4.	UEC	7
5.	CNOSF/COJO.....	7
6.	Point Ressources Humaines	8
7.	Point numérique.....	9
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	11
1.	Président de la LNC.....	11
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	11
3.	Directeur technique national	14
V.	COMMISSIONS.....	16
1.	Jeunesse	16
2.	VTT.....	18
3.	BMX	20
4.	Freestyle	21
5.	Route	22
VI.	FINANCES	31
VII.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DIMANCHE 27 FÉVRIER 2022	31
VIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	32
IX.	QUESTIONS DIVERSES.....	35

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

En ce début d'année, le Président adresse tous ses vœux de santé et de réussite, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, à l'ensemble des participants du Bureau exécutif.

S'agissant de la Fédération, et plus généralement de la société, il souhaite que la situation tende vers plus de normalité au regard de la crise épidémique qui perdure depuis deux ans. Il espère que la dynamique relative à l'organisation des événements sera peu perturbée par la dégradation de la situation sanitaire et que la courbe des licenciés poursuivra sa progression.

Au cours de l'année 2022, la France accueillera trois Championnats du monde qui seront l'occasion pour les athlètes d'avoir un terrain d'expression à domicile. Aussi le Président leur adresse-t-il tous ses vœux de succès dans la conquête de titres mondiaux.

À noter que ces manifestations seront également essentielles sur le plan financier dans la mesure où elles permettront de solliciter des fonds publics importants qui alimenteront le cyclisme et lui apporteront ainsi une richesse indéniable.

2022 verra aussi la FFC entrer pleinement dans son projet fédéral ambitieux dont la feuille de route est d'ores et déjà tracée à la faveur d'un document-cadre élaboré par Gilles DA COSTA et son groupe de travail, document dûment validé par les différentes instances fédérales.

Enfin, il importe que la Fédération préserve le sens du service au travers du travail effectué par les directrices et les directeurs de services. Le Siège fédéral doit être perçu, notamment par les régions, comme un centre de ressources, une entité capable d'accompagner et d'aider en cas de besoin. Aucun email, aucun appel téléphonique ne doit rester sans réponse; l'image de la Fédération en dépend.

Au nom du Bureau exécutif, le Président félicite Sophie CROCHARD pour la naissance de sa fille, Alice, et Simon MARCHAL, pour celle de sa fille Louise.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau exécutif du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 60912 au 31 décembre 2021, soit une hausse de 23,20 % versus le 31 décembre 2020.

Les territoires métropolitains affichent un total de 60258 licenciés, soit 11604 de plus par rapport au 31 décembre 2020 (+23,85 %), tandis que les territoires ultramarins connaissent une baisse de 654 licenciés (-17 %).

La Guadeloupe, Mayotte et Tahiti connaissent quelques difficultés du fait notamment des conséquences de la pandémie. Pour autant, cette situation ne présage pas des résultats définitifs.

S'agissant des comités métropolitains, les données notables sont les suivantes :

- Corse : -26,5 %;
- Sud-PACA : -6,4 %;
- Hauts-de-France : +48,4 %;
- Nouvelle-Aquitaine : +60,1 %;
- Pays de la Loire : +42,9 %.

Au vu de ces chiffres, il est certain que l'intégration de la digitalisation se poursuit.

Les effectifs féminins s'établissent à 7478, soit une progression de 1513 licenciées. Les femmes représentent 12,28 % des effectifs totaux.

Toutes les disciplines sont en augmentation, et il en est de même pour tous les types de licences (de +17,53% pour les licences Loisirs à +25,78% pour les licences Apprentissage-Bien-être).

Quant aux catégories de licenciés mineurs, elles progressent toutes, et au 31 décembre 2021, la FFC comptait 6486 licenciés mineurs de plus versus décembre 2020. Cette évolution est extrêmement positive.

Fabien RAFFOUX souligne que la progression constatée le mois précédent se confirme.

Au 5 janvier 2022, 4399 licences étaient en attente de validation dans les Comités régionaux et 1542 en attente de validation dans les clubs.

De manière générale, le nombre de prises de licences est en hausse par rapport à 2020 et 2021, mais en légère baisse par rapport à 2019.

Globalement, le taux de renouvellement des licenciés s'établit à 70 %, pour 30 % de nouveaux licenciés, mais ces données peuvent varier selon les régions.

S'agissant de l'opération relative à la relance de la prise de licences qui avait été validée lors du Bureau exécutif du mois de décembre, les éléments sont les suivants :

- nombre d'emails envoyés : 4388;
- taux de conversion : 15 % (426 demandes, dont 377 validées par le licencié). À noter que généralement, le taux de conversion d'un emailing se situe aux alentours de 5 %.

Au vu de ces données positives, il est proposé de relancer un emailing auprès de 1910 personnes supplémentaires.

Yannick POUHEY juge ces données exceptionnelles. Il propose de systématiser ce modèle et d'être proactif en l'appliquant aux mineurs dès la fin du mois d'août 2022.

Le Président se réjouit de ces résultats particulièrement encourageants. Il confirme qu'il convient de poursuivre cette opération et souscrit à la proposition de Yannick POUHEY. Il est essentiel d'approfondir ce dispositif, tant sur le plan informatique que sur le plan de la communication, afin que la Fédération puisse utiliser pleinement sa *data* et ainsi réduire le taux de non-renouvellement.

Ludivine DESMONTS-MORNET salue également ces résultats positifs et propose d'affiner ce dispositif en fonction des différentes cibles.

Le Président ajoute qu'il importe dorénavant de structurer ce modèle en définissant en effet des cibles, le contenu des messages et une fréquence d'envoi.

Gilles DA COSTA évoque le levier de la licence individuelle qui permettrait d'attirer un public intéressé par le cyclisme, mais ne souhaitant pas adhérer à une pratique fédérée en club.

Patrick CLUZAUD partage ces considérations et confirme qu'il s'agit d'une cible prioritaire pour le développement du Cyclospor.

Le Président explicite qu'il serait pertinent de constituer une base de personnes adhérant à la FFC de manière individuelle et de la travailler au profit des clubs qui pourront émettre à ces licenciés des propositions intéressantes.

Il mandate Ludivine DESMONTS-MORNET, Fabien RAFFOUX, Patrick CLUZAUD et Yannick POUHEY pour structurer le modèle de relance par emailing.

Fabien RAFFOUX évoque les personnes n'ayant pas totalement validé leur prise de licence dans les délais impartis et qui de fait expire après un mois d'attente. Il suggère de mettre en place une relance invitant ces personnes à terminer la procédure de prise de licence.

Yannick POUHEY approuve cette idée. Pour autant, il convient d'être particulièrement attentif au contenu du message qui devra proposer d'accompagner la personne dans la procédure si elle le souhaite. Par ailleurs, cette démarche devra être parfaitement explicitée en amont aux Comités régionaux et aux clubs.

Le Président confie à Ludivine DESMONTS-MORNET et Yannick POUHEY la rédaction du message afférent ainsi que la communication de cette proposition de service et d'accompagnement aux Comités régionaux.

2. Activité fédérale et événements

Au nom des membres du Bureau exécutif, le Président adresse toutes ses félicitations, à Julian ALAPHILIPPE qui a été élu Champion des champions français 2021 par le journal *L'Équipe*. Ce titre honore le cyclisme.

Le 14 décembre 2021, la FFC a signé une convention avec la Direction de la Sécurité routière en présence de la Déléguée Interministérielle à la Sécurité routière, Marie GAUTIER-MELLERAY, et de Nicolas ROUGEON, lequel est remercié pour le travail effectué sur ce dossier.

Dans le cadre du projet d'acquisition des locaux situés à Trappes, une présentation a été faite lors d'un rendez-vous organisé entre le Président et Patrick KARAM le 16 décembre, et lors d'une réunion en visioconférence avec Michel CADOT le 20 décembre. Lors de ces échanges, les modalités, notamment financières de cet achat, ont été largement évoquées.

S'agissant de la délibération relative au financement de l'acquisition des locaux qui aura lieu lors de l'Assemblée générale du 27 février 2022, elle inclura des conditions suspensives liées aux financements publics qui conditionnent ledit projet.

Gilles DA COSTA rappelle que deux propositions d'emprunt seront soumises lors de l'Assemblée générale de la Fédération : celui concernant l'emprunt relatif à l'achat des véhicules utilitaires et celui relatif à l'acquisition des locaux de Trappes.

Il signale que la vente des locaux de Montry constitue actuellement un point pour le moins délicat dans la mesure où la Communauté d'agglomérations de Val d'Europe qui a fait jouer son droit de préemption ne communique plus sur ce sujet.

Gilles DA COSTA souligne que l'acte de préemption est un acte extrêmement fort puisqu'il vaut vente.

Le Président aborde le financement des Championnats du monde sur Piste et annonce que le montant de la subvention de la Communauté d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines n'est pas encore défini.

Pour ce qui est du projet de Championnat du monde 2027, le processus de la candidature de la Fédération se poursuit.

S'agissant des deux appels à projets du COJO (BMX et Piste au vélodrome, et VTT à Élancourt), une réunion aura lieu le 19 janvier 2022 avec David LAPPARTIENT, Président de l'UCI et Yann LE MOENNER, Directeur général d'ASO et le Président de la FFC pour définir la gouvernance du groupement composé de ces trois entités, et ainsi appréhender une arborescence des différentes équipes contributives.

Puis, les Assemblées générales des Comités régionaux sont relatées.

Yannick POUHEY déclare que l'Assemblée générale de la Bretagne à laquelle il a assisté s'est parfaitement déroulée. Lors de cette très belle assemblée, les discours ont été particulièrement fédérateurs et les échanges d'une grande qualité. La présence des clubs était satisfaisante. À noter également la présence de David LAPPARTIENT en sa double qualité de Président du Conseil départemental du Morbihan et de Président de l'UCI.

Le Président évoque l'Assemblée générale du Centre-Val de Loire à laquelle il a participé. Bien qu'un nombre plus restreint de clubs étaient présents du fait du contexte sanitaire, la réunion s'est déroulée sans difficulté spécifique. Il annonce que l'Assemblée générale de l'Occitanie a été reportée. À ce jour, la nouvelle date n'est pas encore déterminée.

Sylvain DUPLOYER aborde l'Assemblée générale d'Île-de-France qui s'est tenue de manière satisfaisante.

Patrick CLUZAUD relate l'Assemblée générale des Pays de la Loire à laquelle il a assisté. De nombreux clubs étaient présents et l'ambiance était très conviviale. Lors de cette séance, Jean-Claude ESNAULT a été élu Président à l'unanimité dudit Comité régional en remplacement de Marc TILLY, dont le discours de départ a été particulièrement émouvant.

Le Président se joint aux membres du Bureau exécutif pour féliciter Jean-Claude ESNAULT de son élection. Il remercie Marc TILLY pour le travail accompli durant ses années à la présidence du Comité régional des Pays de la Loire, et pour son engagement au sein du Bureau exécutif.

Marc TILLY remercie Patrick CLUZAUD de sa venue et de son soutien lors de l'Assemblée générale. Il ajoute que l'intervention de Patrick CLUZAUD liée aux actions fédérales a été fortement appréciée par les participants.

Gilles DA COSTA évoque l'Assemblée générale du Comité régional Sud-PACA à laquelle il a participé. Une cinquantaine de représentants étaient présents et l'accueil était chaleureux. Les échanges ont essentiellement concerné les enjeux la formation et le Savoir rouler à vélo. À noter que les délibérations relatives à la validation du budget 2021 et du budget prévisionnel 2022 ont été très favorables.

Le Président annonce que l'Assemblée générale du Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes à laquelle Marie-Françoise POTEREAU participera aura lieu à distance le 12 février 2022.

Celle du Comité régional Bourgogne–Franche-Comté aura lieu en distanciel le 16 janvier 2022 et Éric JACOTÉ représentera la Fédération.

L'Assemblée générale du Comité régional des Hauts-de-France se tiendra le 15 janvier 2022 en présence de Gilles DA COSTA.

Quant aux dates des Assemblées générales des Comités régionaux du Grand Est et de la Nouvelle-Aquitaine, elles seront confirmées très prochainement.

3. UCI

Le Président indique qu'un séminaire UCI World Tour s'est tenu à Montreux les 9 et 10 décembre 2021 lors duquel, notamment, les thèmes de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de la sécurité ont été largement développés.

4. UEC

Le Président annonce que l'UEC a attribué trois Championnats d'Europe en France :

- 2022 : Championnats d'Europe Beach Race Cycling (Dunkerque);
- 2023 : Championnats d'Europe BMX Racing (Besançon);
- 2023 : Championnats d'Europe Cyclo-cross (Pontchâteau).

5. CNOSF/COJO

Le Président informe de la nomination de Marie-Françoise POTEREAU en qualité de Vice-Présidente de la Commission de l'égalité des genres du Comité olympique européen.

Le 13 décembre 2021, le COJO a présenté le concept de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024.

Lors de ses deux derniers Bureaux exécutifs, le CNOSF a évoqué les amendements concernant le projet de loi sur le sport. Pour l'heure, le Sénat a d'ores et déjà adopté 21 amendements sur les 25 présentés.

Le Directeur des sports a fait parvenir un courrier à la FFC lui annonçant que le BMX Freestyle Flat n'avait pas été retenu en tant qu'activité de haut niveau. Bien que le Cyclo-cross ait été reconnu comme discipline de haut niveau, ledit courrier évoque des interrogations du fait de son caractère peu international.

Christophe MANIN spécifie qu'une clause de revoyure est prévue pour 2023 et que la Fédération devra apporter des éléments supplémentaires.

Éric JACOTÉ annonce que l'Enduro a également été reconnue en tant que discipline de haut niveau.

Le Président relate le courrier de la ministre des Sports envoyé aux fédérations sportives les invitant à prendre des précautions complémentaires lors des événements au regard de la forte dégradation de la situation sanitaire. Ainsi, en matière de restauration, la position debout liée aux buvettes est à proscrire totalement des organisations. Il importe que la FFC soit extrêmement vigilante sur le respect de ces nouvelles mesures, afin que les manifestations puissent se poursuivre dans les meilleures conditions possibles.

Yannick POUHEY ajoute que les jauges imposées (2000 personnes en intérieur et 5000 en extérieur) devront également être respectées. Il conviendra d'envoyer une note précise aux clubs dès la publication des textes officiels.

Christophe LAVERGNE signale que le port du masque est dorénavant obligatoire dans le cadre des événements extérieurs.

S'agissant du passe vaccinal, la date de son entrée en vigueur est prévue pour le 15 janvier 2022.

Pour ce qui est des mineurs, la troisième dose de rappel n'est toujours pas à l'ordre du jour. Pour autant, il convient d'être attentif aux prochaines annonces gouvernementales sur ce point.

Yannick POUHEY déclare que le Pass'Sport a été prolongé jusqu'au 28 février 2022. Il importe de communiquer diligemment cette information aux Comités régionaux et aux clubs.

Christophe MANIN annonce que 50 % des clubs ont créé leur compte ASO et que 8000 mineurs ont bénéficié du Pass'Sport lors de leur prise de licence à la Fédération. Ce nombre représente 15 % des licenciés mineurs.

6. Point Ressources Humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 62,26 au 31 décembre 2021 (CDD/CDI : 54,36; CDD de remplacement/alternants : 7,90).

À la suite des dernières annonces du Gouvernement, la Fédération applique le nouveau protocole sanitaire relatif au télétravail, soit trois jours de télétravail. Il est rappelé que des contrôles pourront avoir lieu. De fait, il est essentiel que chaque service respecte ces nouvelles consignes.

La dématérialisation des Tickets Restaurant est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

La campagne des entretiens annuels individuels et des entretiens professionnels (ces derniers ont lieu tous les deux ans) est ouverte et devra être terminée à la fin du mois de février.

S'agissant du CDD à objet défini, les négociations avec le CSE devraient s'ouvrir prochainement en vue d'un accord et d'une entrée en vigueur de ce contrat au début du mois de mars. Pour rappel, le CDD à objet défini permettra de signer des contrats allant de 18 à 36 mois pour des projets spécifiques.

7. Point numérique

Fabien RAFFOUX déclare que la Fédération a décidé de conserver la marque Canon pour ses photocopieurs à l'issue de l'appel d'offres. Toutefois, les tarifs seront dorénavant fixes puisque le nombre d'impressions et les consommables seront inclus dans l'abonnement trimestriel dont le montant sera fortement réduit.

Gilles DA COSTA adresse toutes ses félicitations à Fabien RAFFOUX pour la qualité de son cahier des charges, la clarté de son analyse des offres et le résultat de cette négociation qui permet une économie nette annuelle de plus de 40000 euros.

Le Président remercie Fabien RAFFOUX pour le travail effectué.

Fabien RAFFOUX annonce que la messagerie de la FFC, ainsi qu'Office 365 sont maintenant totalement indépendants du réseau du vélodrome.

Il aborde ensuite la transformation du système d'engagement dont les objectifs sont les suivants :

- unifier les différents systèmes d'engagement en vue d'en avoir un seul;
- établir des process et des règles identiques;
- arrêter la plateforme historique MAJ/MAJEpreuve/MAJRésultats dont les technologies sont vieillissantes et de moins en moins sécurisées face aux attaques informatiques;
- intégrer les nouveaux usages;
- permettre une flexibilité.

Le fonctionnement envisagé est le suivant :

- ajouter une nouvelle solution en parallèle des autres, tout en consolidant le fonctionnement :
 - un engagement effectué dans MAJ ou MAJEpreuve apparaîtra aussi dans le nouveau système;

- un engagement réalisé dans le nouveau système apparaîtra également dans MAJ/MAJEpreuve.
- Paramétrer le système dans Cicleweb :
 - Cicleweb concentre les interfaces de gestion des épreuves dans la DOE (dossiers organisations d'épreuves);
 - Le paramétrage des épreuves est à la main des comités.
- Mettre en place une stratégie globale :
 - La partie «client» permettant l'engagement sera disponible et contextualisée sur les différents espaces (Licencié/Club/Équipe), mais aussi sur l'interface web publique.

S'agissant des règles de base, il est proposé aux membres du Bureau exécutif de statuer sur les propositions suivantes :

- l'ouverture de la DOE (dossiers organisations d'épreuves) est obligatoire : la DOE paramétra le système d'engagement;
- Les résultats seront uniquement gérés dans Cicleweb : la saisie se fera au travers des interfaces dans les différents espaces club/arbitres et le résultat sera uniquement unitaire (pas de PDF).

Yannick POUHEY fait valoir que ces règles sont logiques et justes. Cependant, pour une parfaite adhésion, il est essentiel qu'elles soient clairement communiquées auprès des publics concernés.

Le Président explicite que l'enjeu de vulgarisation dans l'expression des dites règles est primordial. Ce sujet sera abordé en détail lors du prochain CNPR.

Fabien RAFFOUX précise que lors du lancement de la plateforme, une aide en ligne, ainsi qu'une communication technique seront mises en place.

Le Président met aux voix les règles précitées concernant le nouveau système d'engagement.

Les règles de bases proposées par Fabien RAFFOUX sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Fabien RAFFOUX aborde ensuite les deux sources de paramétrage actuellement présentes dans le système et qui définissent le genre, la discipline, les critères de période d'engagement ainsi que le bridage de catégorie. Ces deux sources sont le code épreuve et la DOE. Il est proposé que le Comité régional ayant la DOE puisse à la faveur d'une manipulation attribuer un code épreuve, ce dernier primant sur la DOE. À noter que la FFC pourra également attribuer ce code.

Le Président soumet au vote du Bureau exécutif la proposition visant à permettre au Comité régional ayant une DOE d'attribuer le code épreuve, lequel demeurera prioritaire sur la DOE qui ne pourra pas outrepasser ce qui est inscrit.

La Proposition est validée à l'unanimité.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN déclare qu'une réflexion a été engagée concernant la participation des équipes françaises au calendrier français. Pour ce faire, le groupe de travail chargé de cette réflexion prendra en compte l'évolution de la situation, laquelle est affectée par l'arrivée de nouvelles équipes; l'apparition de nouvelles épreuves et de nouvelles contraintes administratives. Au vu de ces éléments, il importe de revoir les conditions de participation aux épreuves du calendrier français. Le groupe de travail fera part de ses propositions lors du prochain Conseil d'administration qui se tiendra fin février.

S'agissant de la crise sanitaire, des réunions seront organisées en début de saison avec les organisateurs en raison des nombreuses interrogations suscitées par le variant Omicron et sa contagiosité particulièrement élevée.

Le taux de vaccination chez les cyclistes professionnels s'élevait à 80 % au début du mois de décembre. Il est fort probable que ce taux soit en progression.

Lors du séminaire UCI World Tour qui s'est tenu à Montreux au mois de décembre, la nécessaire réforme du statut des agents a été évoquée. Par ailleurs, Xavier JAN se félicite que le sujet relatif à la RSE ait été largement abordé : il est primordial que le cyclisme s'empare pleinement de cette problématique que la LNC a intégrée dans ses différents dossiers et qui constitue une plus-value évidente pour la discipline. Pour ce qui est de la sécurité, une étude menée par un laboratoire sur la résistance des barrières en vue de l'identification d'une norme a été exposée.

Enfin, deux nouveaux dispositifs ont été présentés durant ce séminaire : un nouveau type de scanner destiné à lutter contre la fraude technologique et un appareil permettant de contrôler les vélos de contre-la-montre. Face à l'arrivée de ces nouvelles technologies, il est essentiel que les différents acteurs du cyclisme accompagnent et encadrent leur développement.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la situation sanitaire fortement perturbée par le variant Omicron qui est très différent des précédents. Bien qu'extrêmement contagieux, le taux d'hospitalisation demeure nettement inférieur aux taux des vagues antérieures. De fait, actuellement, il est possible d'affirmer que ce variant se révèle moins dangereux et que la vaccination s'avère efficace. Toutefois, il importe de renforcer les gestes barrières et d'éviter tout relâchement dans les comportements.

Il annonce que Xavier BIGARD, directeur médical de l'UCI, a mis en place un pass sanitaire UCI reprenant en partie les données du pass sanitaire français, à savoir une vaccination à jour ou une preuve de test PCR négatif 48 heures avant la course. Par ailleurs, avant chaque course, tous les athlètes devront effectuer un test par étape si l'épreuve comporte plus de six étapes. Toutefois, le règlement de la nation prévaut sur les règles susmentionnées.

Il aborde ensuite l'article 27 de la Surveillance médicale réglementaire (SMR) et propose de le régulariser comme suit :

« Article 27 : Pour les coureurs membres d'un groupe sportif (Professionnel), visés à l'article 14, le suivi biologique est effectué en cours d'année, à raison d'un examen biologique par trimestre. Ce suivi est composé d'examens préétablis par la commission médicale nationale, examens dont le contenu peut être modifié ou complété à tout moment.

*Ces coureurs doivent passer le premier examen dans la période du 1^{er} décembre au 31 janvier, le second du 1^{er} mars au 30 avril, le troisième entre le 1^{er} juin et le 31 juillet, et le quatrième du 1^{er} septembre au 30 octobre. Ces examens **pourront être réalisés dans tout laboratoire.***

*Pour les autres compétiteurs visés à l'article 14, ces examens **pourront être réalisés dans tout laboratoire.***

*Le suivi biologique de ces coureurs est composé **d'un à trois examens par an.***

Les différents coureurs seront avertis des dates d'examens par le médecin coordonnateur de la FFC. »

Le Président met aux voix les propositions précitées visant à régulariser l'article 27 de la SMR.

Les propositions sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Christophe LAVERGNE indique que ces modifications devront être également soumises au Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER évoque les moyens relatifs à la surveillance médicale des compétitions et les moyens mis en œuvre. Face à la pénurie de plus en plus forte de médecins et à la nécessité d'étayer précisément chaque demande médicale, il propose de recourir au logiciel Logicoss pour recueillir les données de prises en charge médicales et paramédicales lors des compétitions fédérales. Les objectifs seraient les suivants :

- effectuer une évaluation épidémiologique afin d'adapter les RTS en matière de moyens à mettre en œuvre selon la discipline, le niveau, la situation géographique, le climat et les risques spécifiques;
- cibler de manière plus précise et pouvoir réduire la charge mentale et financière des organisateurs sur la logistique médicale et paramédicale;
- mettre en place des actions de prévention.

Logicoss, dispositif à la fois simple d'utilisation et très accessible, est déjà utilisé sur de nombreuses compétitions comme celle de la Coupe de France de Cyclo-cross qui s'est tenue à Troyes au mois de décembre.

En conséquence, il est proposé d'adapter ce logiciel au cyclisme et de le déployer sur les compétitions fédérales de toutes les disciplines. Pour ce faire, Logicoss propose de recruter un stagiaire pour accompagner la Fédération dans la mise en place de ce

dispositif. Le coût de ce déploiement (5000 euros) a d'ores et déjà été intégré au budget 2022.

Yannick POUHEY craint que le déploiement d'une telle solution sur le terrain, qui implique de répondre à un questionnaire, mobilise davantage les organisateurs.

Éric MEINADIER indique que l'effort sera peu important. De plus, le logiciel pourra être rempli rétrospectivement à partir des fiches des secouristes. À noter que Logicoss permet une analyse des données collectées, et ainsi l'organisation d'actions de prévention.

Gilles DA COSTA rappelle que la sécurité est au cœur des priorités du projet de mandat, et que le cyclisme est un sport à forte incidence traumatique. Dès lors, il est essentiel de mettre en place les éléments permettant de réduire les risques physiques des athlètes. De surcroît, dans le cadre des organisations, le projet de mandat prévoit d'adapter les moyens en fonction des risques encourus sur les épreuves.

Enfin, il est évident que l'analyse des données collectées demeure un élément essentiel dans la prévention des accidents.

Marc TILLY indique s'être rendu à Troyes avec Nicolas ROUGEON dans le cadre de la Commission nationale sécurité et avoir constaté que l'utilisation du logiciel Logicoss était d'une extrême simplicité et que sa mise en place se faisait très rapidement.

Le Président fait valoir que l'utilisation de Logicoss par les organisateurs doit se faire sur la base du volontariat. Elle ne doit en aucun cas être imposée.

Il s'enquiert de la prise en charge des déplacements du stagiaire.

Éric MEINADIER explicite que le stagiaire sera recruté par Logicoss et qu'il travaillera à distance.

Christophe XHONNEUX sollicite des précisions concernant le secret médical.

Éric MEINADIER indique que Logicoss répond à toutes les normes RGPD et aux textes en vigueur. Fabien RAFFOUX a pu le vérifier.

Le Président soumet au vote la proposition d'Éric MEINADIER visant à mettre en place à titre expérimental le logiciel Logicoss sur les compétitions fédérales.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Éric MEINADIER poursuit sa présentation avec le label national Maison Sport Santé, outil d'égalité des chances et d'accès au droit de la santé par le sport afin que toute personne puisse exercer une activité physique. Ses missions, qui diffèrent complètement de celles des centres médicaux, sont les suivantes :

- accueillir, informer, sensibiliser, évaluer et orienter les bénéficiaires vers une activité physique;
- Coordonner les réseaux santé et sport.

La Fédération qui a obtenu ce label en 2020 doit maintenant lancer cette activité. Or, en raison de l'épidémie et de la mise en place du vaccinodrome, tous les espaces qui avaient été initialement fléchés pour l'installation de la Maison Sport Santé sont occupés.

Face à cette situation, il est envisagé de l'installer dans l'ancien accueil de la FFC qui présente plusieurs avantages pratiques (toilettes à proximité et vestiaires au niveau inférieur) et est facilement aménageable.

Le Président confirme qu'il est nécessaire de trouver une solution transitoire pour lancer diligemment cette activité. Il propose de statuer sur ce sujet lors du Bureau exécutif du mois de février.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN présente le mémento Piste, document issu d'un travail collectif et destiné aux entraîneurs ainsi qu'aux éducateurs. Ce support comporte des fiches pratiques et aborde la pratique de la Piste, les formations et orientations relatives à l'entraînement. Il a été tiré 500 exemplaires. Les mémentos VTT et BMX sont en cours d'élaboration.

Cet ouvrage très complet pourrait être vendu et ainsi être diffusé d'un public assez large.

Yannick POUÉY souligne que ce support constitue une véritable bible. Il préconise qu'il soit compris dans le coût de formation des entraîneurs et dans la labellisation des clubs.

Patrick CLUZAUD félicite les équipes ayant contribué à l'élaboration de ce mémento qui s'apparente en effet à une bible. Il souscrit à la proposition de Yannick POUÉY, et ajoute que les clubs et les athlètes pourraient également souhaiter l'acquérir.

Cathy MONCASSIN relève que les participants aux formations sont très demandeurs de documentation, d'autant que l'utilisation de la plateforme Claroline pose de nombreuses difficultés.

Christophe MANIN déclare que l'INF a recruté une personne spécialisée dans les contenus et supports pédagogiques pour travailler sur l'ergonomie de cette plateforme. Une vidéo de démonstration particulièrement efficace a été projetée récemment lors du séminaire des CTS.

Il évoque ensuite l'ANS et annonce la nomination de Laurent BEZEAU (entraîneur de handball) en tant que nouveau référent de la DTN. Il travaillera avec Florian ROUSSEAU à la désignation d'une cellule performance 2024, laquelle intégrera quatorze sportifs à très fort potentiel et leurs entraîneurs qui bénéficieront d'un traitement prioritaire.

La liste des sportifs de haut niveau (SHN) a été publiée le 5 janvier 2022. La Fédération totalise 218 SHN; 45 Élites; 35 Séniors; 131 Relèves; 7 reconversions; 96 collectifs nationaux et 302 Espoirs.

En lien avec l'ANS, la DTN a contacté les nouvelles maisons régionales de la performance, déclinaisons territoriales de l'ANS installées dans les CREPS.

La Fédération a reçu le bilan général des Jeux olympiques dans lequel sont mentionnées de nombreuses préconisations parmi lesquelles figurent notamment :

- la nécessité de cibler d'ores et déjà un groupe olympique dont la FFC devra s'occuper en priorité;
- la formalisation d'un modèle de performance olympique;
- la clarification du staff et son renforcement dans certains domaines au travers de plusieurs recrutements;
- la formation et l'accompagnement des entraîneurs actuels;
- la reconnaissance par la Fédération du travail du staff et des entraîneurs;
- le besoin de disposer d'une médecine des équipes de France plus performante (recherches de médecins compétents et disponibles pour assurer le suivi des sportifs).

Au regard de ces préconisations, il convient maintenant de définir les actions à mettre en place et d'évaluer leurs coûts afin de solliciter auprès de l'ANS les moyens financiers afférents.

Marie-Françoise POTEREAU fait valoir que la Fédération doit définir clairement une stratégie visant à féminiser l'encadrement technique et médical. Il importe qu'elle se saisisse pleinement de ce sujet et qu'elle ait une politique volontariste afin de mettre en place les actions adéquates au niveau de tous les échelons fédéraux.

Christophe MANIN évoque Paris 2024 et annonce que le programme olympique fédéral sera organisé sous forme de programmes et non plus de filières. Les différents programmes seront : le programme olympique, le programme relève et le programme détection, avec en secteurs la formation, la performance et la recherche.

Chaque discipline aura des cadres et des entraîneurs totalement dédiés au programme olympique. Cette nouvelle organisation risquant d'affecter certaines missions, la Fédération devra solliciter les CGOCTS afin de bénéficier d'un accompagnement complémentaire au travers d'un plus grand nombre de cadres. Un organigramme sera présenté lors du Bureau exécutif de février et de l'Assemblée générale.

Un séminaire s'est tenu à Bessans durant cinq jours au mois de décembre dans le strict respect des mesures sanitaires.

Le programme de détection et le plan d'action 2021-2024 afférent sont ensuite détaillés.

En amont de la définition de ce programme, qui comprend également l'évaluation et la sélection, une analyse a permis de mettre au jour les constats suivants :

- les forces : la FFC dispose d'une culture et d'outils nécessaires à l'évaluation et à la sélection qu'il faut renforcer et moderniser;
- les faiblesses : la culture et la méthodologie de la détection sont assez faibles dans l'organisation fédérale; la nécessité de missions dédiées pour agir (ETP);
- les opportunités : le sport cycliste permet assez naturellement des transferts de talents entre disciplines. Certaines disciplines cyclistes peuvent être appréhendées tardivement par des jeunes à fort potentiel athlétique issus d'autres disciplines (football, roller — skating, ski de fond, aviron, etc.). L'ANS et le ministère des Sports commencent à engager quelques actions concrètes dans ce domaine;
- les menaces : la concurrence internationale mobilise davantage les «transferts de talents» avec réussite; l'écosystème français (fédérations, CREPS, etc.) nécessite d'être organisé pour pouvoir agir dans ce domaine.

La création de ce programme de détection sera pilotée par Christian CHAUBET (0,5 ETP). Ses missions seront les suivantes :

- coordonner le programme pour la détection;
- détecter des potentiels extérieurs au cyclisme fédéré;
- développer et animer un réseau de structures et d'acteurs impliqués dans la détection et l'accompagnement des talents détectés;
- créer des documents et des ressources sur les thématiques de la détection et de l'évaluation.

Yannick POUEY note qu'il importe que la Fédération renforce et améliore l'accompagnement des jeunes athlètes. Il s'agit d'un travail qui doit être mené collectivement.

Marie-Françoise POTEREAU souligne également que le montant des moyens financiers doit être en adéquation avec les ambitions du programme de détection.

V. COMMISSIONS

1. Jeunesse

Cathy MONCASSIN aborde la Coupe France Cadets et Cadettes-Minimes et annonce que la Commission Nationale propose de nouvelles conditions de participation pour la saison 2021-2022 avec application au printemps 2022 :

- Manches interrégionales Route Cadets :
 - supprimer le minimum de coureurs pour les Comités départementaux soit de 1 à 6;
 - rendre obligatoire le port du maillot du Comité départemental;
 - autoriser des fusions de Comités départementaux voisins choisies sur la saison;

- établir uniquement un classement général par équipe (en conséquence, pas de classement général individuel) basé sur les trois meilleurs coureurs.
- Finale nationale Route Cadets :
 - pas de participation individuelle;
 - et donc pas de changement des conditions de participation en vigueur.
- Coupe de France Minimes-Cadettes :
 - ne pas isoler les filles des garçons (comme proposé en les intégrant sur les Coupes de France Nationales Femmes);
 - règle de participation identique aux garçons avec participation sous maillot du Comité départemental et sans minima soit de 1 à 6 coureurs (jusqu'alors, la participation pouvait être sous le maillot de club, du Comité départemental ou du Comité régional).

Le Président met aux voix les propositions de la Commission nationale Jeunesse visant à modifier les conditions de participation de Coupe France Cadets et Cadettes-Minimes pour la saison 2021-2022 avec application au printemps 2022.

Les propositions de la Commission nationale Jeunesse sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Le Président précise que ces propositions seront soumises à l'avis du Conseil Fédéral des 21 et 22 janvier.

Cathy MONCASSIN procède ensuite à la présentation des manches interrégionales de la saison 2022-2023 :

- Manches interrégionales Cyclo-cross Cadets et Minimes-Cadettes (application à l'automne 2022) :
 - suppression des épreuves;
 - gestion revenant à la Commission nationale Cyclo-cross dans le cadre des interrégions Cyclo-cross.
- Manches interrégionales Piste Minimes-Cadettes (application au printemps 2023) :
 - maintien des épreuves actuelles par zone interrégionale et conditions de participation identiques;
- Manches interrégionales Piste Cadets (application au printemps 2023) :
 - Maintien des conditions de participation actuelles;
 - instauration de la participation individuelle en supprimant le minimum de coureurs pour les Comités départementaux soit de 1 à 6, mais toujours sous maillot du Comité départemental.
- Finale nationale Route et Piste Minimes-Cadettes :
 - Maintien des épreuves actuelles.

Ainsi, le classement général de la Coupe de France des Départements Cadets et Minimes-Cadettes se fera uniquement lors d'épreuves interrégionales Route et Piste à partir du Printemps 2023.

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission Nationale Jeunesse concernant les manches interrégionales de la saison 2022-2023.

Les propositions sont validées à l'unanimité.

2. VTT

Éric JACOTÉ explique que la Commission nationale souhaite modifier la réglementation relative au chapitre maillot dans le cadre du Trophée des Teams VTT 2022. Ainsi elle propose le texte suivant :

« La maquette des maillots devra être transmise lors de la labellisation, ce document explicitera l'identité graphique des tenues, avec les partenaires et leur positionnement. Cette identité graphique devra rester identique tout au long de la saison. Il pourra y avoir éventuellement une évolution des couleurs, en revanche, tous les coureurs d'un même team devront impérativement courir avec le même maillot lors d'une épreuve donnée ou week-end de course.

Il est cependant permis que les hommes et les femmes aient quelques nuances sur leur maillot respectif au niveau de la coupe et des coloris, sans que l'identité graphique soit modifiée. Le cas échéant, les maquettes avec deux types de coloris pour les hommes et femmes devront être transmises au moment de la labellisation. »

Le Président soumet au vote le texte précité concernant les modifications réglementaires relatives au maillot lors du Trophée des Teams VTT 2022.

Le texte est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Éric JACOTÉ aborde les conditions de participation des Championnats et des Coupes de France VTT SKF XCC 2022 et annonce que la Commission nationale propose de modifier le texte existant comme suit :

« Élite Hommes (19 ans et +) :

- licencié français de 1^{re} ou 2^e catégorie ;*
- licencié étranger au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale ;*
- pilotes classés dans les 60 premiers du dernier classement de mise en grille "Scratch Élite Hommes" (sauf si une autre épreuve nationale (Coupe ou Championnat de France XCO) a lieu le week-end juste avant l'épreuve, dans ce cas l'avant-dernier classement de mise en grille sera pris en compte).*

OU

- pilotes ayant au moins 60 points UCI au dernier ranking UCI XCO Elite Homme.*

Les critères de résultats indiqués ci-dessus pourront être révisés en cours de saison afin d'atteindre un effectif d'environ 40 pilotes au départ.

Élite Femmes (19 ans et +) :

- licenciée française de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie ;
- licenciée étrangère au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale. »

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale VTT visant à modifier les conditions de participations aux Championnats et aux Coupes de France VTT SKF XCC 2022.

Les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité.

Éric JACOTÉ indique que la Commission nationale souhaite, dans le cadre du règlement relatif au classement général des Coupes de France VTT SKF XCE 2022, apporter la modification suivante :

« 15.4. Dans le cas où durant une saison le nombre de Coupes de France serait inférieur à 3 manches, le Championnat de France de la discipline sera compté comme une manche et les résultats seront intégrés au classement de la Coupe de France. »

Le Président soumet au vote la modification suscitée.

La modification est validée à l'unanimité.

Éric JACOTÉ explicite que la Commission nationale souhaite apporter une catégorie Cadette aux Championnats de France VTT ENDURO 2022. Ainsi, les catégories d'âge seraient redéfinies comme suit :

CATEGORIES	AGES	TYPES DE LICENCE (FFC)
CADET/U17	15-16 ans	CADET
JUNIORS HOMME/U19	17-18 ans	JUNIOR
ELITE HOMME	A partir 19 ans	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cat
CADETTE/U17 & JUNIOR FEMME	15-16 ans	CADET, JUNIOR
JUNIORS FEMME/U19	17-18 ans	JUNIOR
FEMME	A partir 19 ans	1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cat

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale visant à redéfinir les catégories d'âges des Championnats de France VTT Enduro 2022.

La proposition de la Commission nationale est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Éric JACOTÉ évoque ensuite la décision du Président Macron de modifier la couleur bleue du drapeau national. Ce bleu étant désormais un bleu «marine» et non plus un bleu «marial», il sollicite des précisions quant à la modification de cette couleur sur les maillots.

Le Président spécifie que la Fédération doit tenir compte de ce changement dans la production de ses nouveaux maillots. Pour autant, il convient dans un premier temps d'utiliser les stocks existants le cas échéant.

Éric JACOTÉ détaille la liste des labellisations, et annonce que la FFC a reçu 110 demandes de Teams (cf. annexe), ce qui constitue un véritable record. La Commission propose de labelliser :

- 13 Teams National 1;
- 17 Teams National 2;
- 42 Teams National 3;
- 17 Teams de marque Cross-country;
- 1 Team marque XC Marathon;
- 1 Team marque Enduro;
- 17 Teams marque Descente.

À noter que parmi ces Teams, 30 structures ont effectué une demande de labellisation auprès de l'UCI. Lors du prochain BE du 9 février 2022, les dernières labellisations de Teams seront soumises.

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau exécutif les labellisations proposées par la Commission nationale VTT.

Les labellisations proposées par la Commission nationale VTT sont approuvées à l'unanimité.

3. BMX

Sylvain DUPLOYER déclare depuis le 1^{er} janvier 2022, le règlement UCI en vigueur stipule que les catégories U23 Homme et Femme devront obligatoirement être présentes sur les courses UCI C1 du calendrier fédéral, mais également lors des Championnats de France (UCI CN). De ce fait, la Commission nationale BMX propose la création des titres de Champion de France U23 Homme et U23 Femme pour la course Race et pour le Time Trial.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à intégrer les titres Champion de France U23 Homme et Championne de France U23 Femme pour la course Race et pour le Time Trial. Les titres seront totalement distincts U23/Elite notamment sur le Time Trial qui ne comportera pas de classement scratch.

La proposition suscitée est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Sylvain DUPLOYER procède à la présentation des demandes de labellisation reçues par la Commission nationale :

Division nationale 1

Comité Régional	Clubs
Bretagne	St Brieuc BMX Inspyre Côtes d'Armor
Hauts de France	Compiègne Custom Racing
Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur	Shimano - GT Factory BMX

Division nationale 2

Comité Régional	Clubs
Auvergne - Rhône - Alpes	Ain Cotière BMX Sodicycle
Bourgogne - Franche Comté	DN Fly Racing Besançon Doubs
Bourgogne - Franche Comté	DN Pays de Vesoul Haute-Saône
Normandie	Evreux BMX

Équipes Avenir

Comité Régional	Clubs
Auvergne - Rhône - Alpes	Saint Etienne BMX Inspyre
Bourgogne - Franche Comté	Fly Racing Besançon Doubs Avenir
Centre Val de Loire	Avenir BMX La Chapelle St Mesmin

Il est précisé que d'autres demandes seront soumises lors du Bureau exécutif du mois de février.

Le Président soumet au vote du Bureau exécutif les demandes de labellisation proposées par la Commission nationale.

Les demandes de labellisations sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

4. Freestyle

Sylvain DUPLOYER indique que la Commission nationale souhaite modifier les noms et l'âge limite de participation des catégories Jeunes du BMX Freestyle, afin de permettre une meilleure intégration des différences de niveau, et suivre la progression des jeunes pilotes.

La proposition est la suivante :

- U13 Hommes : Catégorie ouverte aux pratiquants de 7 à 13 ans;
- U16 Hommes : Catégorie ouverte aux pratiquants de 14 à 16 ans.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier les catégories du BMX Freestyle.

La proposition est validée à l'unanimité par le Bureau exécutif.

Yannick POUÉY précise que cette modification devra être soumise au Conseil Fédéral.

5. Route

Marc TILLY aborde les quotas des Championnats de France Amateurs pour l'année 2022 et expose les deux propositions (A et B) soumises par la Commission Nationale Route.

Le Président met aux voix lesdites propositions.

La proposition (détaillée ci-dessous) est approuvée avec cinq voix pour sur les neuf voix exprimées.



À noter qu'en cas de situation sanitaire compliquée (annulation de manches de CPF), les modalités seront les suivantes :

- Classement National = 80 premiers à la date du 31 mai 2022;
- National 1 = 84 coureurs (27 équipes maximum);
- Ultra-marine = 11 coureurs estimés;
- Coureurs appartenant à une Équipe Continentale française Cyclo-Cross = 10 coureurs.

Soit un total de 185 coureurs au maximum.

Marc TILLY évoque ensuite les quotas des Championnats de France Femmes et détaille la proposition de la Commission nationale Route comme suit :



163 coureuses maximum environ

Il est précisé que toutes les structures N1 Femmes et les cinq premières structures N2 Femmes du classement général provisoire de la Coupe de France sont qualifiées au Championnat de France sur Route Élite Femmes. La sélection sera réalisée le 31 mai 2022. Enfin, aucun minimum n'est imposé, car les effectifs N Femmes sont pour la plupart exclusivement composés de Juniors, et ne peuvent pas en conséquence prendre le départ du Championnat de France Route Élite Femmes.

Le Président soumet au vote des élus du Bureau exécutif la proposition concernant les quotas des Championnats de France Femmes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Marc TILLY poursuit avec les quotas des Championnats de France Avenir U23 Femmes (ceux pour les Hommes, et en particulier U23, ont été validés au BE précédent) et indique que la Commission Nationale propose la simplification du mode de sélection suivante :

- une sélection en Comité Régional uniquement;
- pas de quota imposé (idem Minimes-Cadettes et Juniors Femmes).

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à simplifier le mode de sélection des Championnats de France Avenir U23 Femmes.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Marc TILLY aborde la classification par points en mentionnant les incohérences et le manque de lisibilité entre le classement par points FFC-DirectVélo et le classement par points Cicleweb de la FFC.

Nicolas ANDRÉ relate les deux réunions qui ont eu lieu entre la Fédération et DirectVélo lors desquelles il a été décidé que DirectVélo conserverait son propre

classement, tandis que la FFC maintiendrait le sien qui aura pour objectif de classer ses coureurs.

Le classement fédéral ne catégorisera plus les licences des coureurs, mais sera utilisé dans la labellisation des structures N1, N2 et N3. Ce classement national FFC sera ainsi maintenu avec une importance certaine à ce titre.

Pour une meilleure compréhension, la Fédération et DirectVélo réaliseront un communiqué pédagogique intégrant explications et précisions sur ces deux classements (règlements et méthodes de calcul pour chaque classement).

Les périodes de prise en compte sont déterminées comme suit :

- période de prise en compte 2021-2022 : du 1^{er} octobre 2021 au dimanche 16 octobre 2022;
- période de prise en compte annuelle : du 1^{er} novembre au 31 octobre
- période de mutations inchangée car plus de relation entre la catégorie licence et le classement national, une fois la réforme licence en vigueur.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau exécutif le maintien du classement de DirectVélo et du classement de la FFC dans les modalités explicitées ci-dessus.

Le maintien des classements respectifs de DirectVélo et de la FFC est approuvé à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ poursuit avec le barème de points, et déclare que la FFC a opté pour la valorisation de la victoire en augmentant l'écart entre la première place et la seconde place comme détaillé ci-dessous pour exemple :

Coupe de France N1 Hommes			Women Elite Classe 1			Coupe de France N3 Hommes		
Place	Points avant	Points après	Place	Points avant	Points après	Place	Points avant	Points après
1	4000	4000	1	8000	8000	1	2000	2000
2	2800	2200	2	5600	4800	2	1400	1100
3	1600	1600	3	3200	3200	3	800	800
4	1400	1400	4	2400	2400	4	700	700
5	1200	1200	5	2000	2000	5	600	600

Pour rappel, le classement individuel étant une base de référence pour la hiérarchisation des équipes, les grilles de points nécessitent une étude poussée et affinée. Ainsi, après étude des grilles de points, il est proposé de reprendre chaque barème d'épreuves et d'augmenter l'écart entre la victoire et la seconde place, afin d'éviter d'augmenter les points de la victoire et venir perturber les références de plafond annuel de points coureurs à la hausse. Ce système sera applicable à compter du 1^{er} février 2022.

Le Président met aux voix les propositions visant à modifier le barème de points dans les conditions suscitées.

Le barème de points proposé est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Marc TILLY aborde le règlement de la Coupe de France National Femmes 2022 et présente les propositions de modifications concernant la participation des équipes comme suit :

Manche avec N1 et N2 ensemble :

- équipes labellisées «National 1 Femmes»;
- équipes labellisées «National 2 Femmes»;
- sélections régionales;
- sélections départementales;
- clubs;
- individuelles de clubs;
- individuelles d'équipes UCI (maximum 3 coureurs d'une même équipe UCI);
- équipes étrangères sur invitation (hors UCI).

En cas de manche N1 seule :

- équipes labellisées «National 1 Femmes»;
- sélections régionales;
- sélections départementales;
- individuelles d'équipes UCI (maximum 3 coureurs d'une même équipe UCI);
- équipes étrangères sur invitation (hors UCI);
- individuelles de clubs (listées haut niveau).

En cas de manche N2 seule :

- équipes labellisées «National 2 Femmes»;
- sélections régionales;
- sélections départementales;
- clubs;
- individuelles de clubs.

Le Président soumet au vote les propositions visant à modifier les règles relatives à la participation des équipes à la Coupe de France National Femmes 2022.

Les propositions de modifications sont approuvées à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

Marc TILLY explique que la Commission nationale Route souhaite apporter des modifications aux barèmes suivants :

Barème pour le classement scratch final d'une manche

PLACE	Points 2022	Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires)						
1	125	26	75	51	50	76	25	5 30 points pour la cycliste ayant remportée ce classement annexe final. Cet aspect réglementaire sera validé avec l'organisateur.
2	120	27	74	52	49	77	24	
3	117	28	73	53	48	78	23	
4	114	29	72	54	47	79	22	
5	112	30	71	55	46	80	21	
6	110	31	70	56	45	81	20	
7	108	32	69	57	44	82	19	
8	106	33	68	58	43	83	18	
9	104	34	67	59	42	84	17	
10	102	35	66	60	41	85	16	
11	100	36	65	61	40	86	15	
12	98	37	64	62	39	87	14	
13	96	38	63	63	38	88	13	
14	94	39	62	64	37	89	12	
15	92	40	61	65	36	90	11	
16	90	41	60	66	35	91	10	
17	88	42	59	67	34	92	9	
18	86	43	58	68	33	93	8	
19	84	44	57	69	32	94	7	
20	82	45	56	70	31	95	6	
21	80	46	55	71	30	96	5	
22	79	47	54	72	29	97	4	
23	78	48	53	73	28	98	3	
24	77	49	52	74	27	99	2	
25	76	50	51	75	26	100	1	

Sélection Equipe de France

20 60 points de compensation

Barème pour le classement scratch d'une demi-étape

PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires)
1	60	13	36	25	24	37	12	15 points pour la cycliste ayant remportée ce classement annexe final. Cet aspect réglementaire sera validé avec l'organisateur.
2	54	14	35	26	23	38	11	
3	50	15	34	27	22	39	10	
4	47	16	33	28	21	40	9	
5	45	17	32	29	20	41	8	
6	43	18	31	30	19	42	7	
7	42	19	30	31	18	43	6	
8	41	20	29	32	17	44	5	
9	40	21	28	33	16	45	4	
10	39	22	27	34	15	46	3	
11	38	23	26	35	14	47	2	
12	37	24	25	36	13	48	1	

Barème pour le classement général par équipe

PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	PLACE	Points	Classement Annexe Final (Prix de la montagne ou sprints intermédiaires)
1	60	13	36	25	24	37	12	15 points pour la cycliste ayant remportée ce classement annexe final. Cet aspect réglementaire sera validé avec l'organisateur.
2	54	14	35	26	23	38	11	
3	50	15	34	27	22	39	10	
4	47	16	33	28	21	40	9	
5	45	17	32	29	20	41	8	
6	43	18	31	30	19	42	7	
7	42	19	30	31	18	43	6	
8	41	20	29	32	17	44	5	
9	40	21	28	33	16	45	4	
10	39	22	27	34	15	46	3	
11	38	23	26	35	14	47	2	
12	37	24	25	36	13	48	1	

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale Route concernant les trois barèmes détaillés ci-dessus.

Les barèmes proposés par la Commission nationale Route sont adoptés à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Marc TILLY s'exprime ensuite sur la réserve formation des structures N Femmes, et déclare que la Commission nationale souhaite proposer une souplesse, dès la saison 2022, pour les équipes N Femmes qui peuvent perdre un ou plusieurs éléments en cours de saison, du fait du recrutement d'une équipe UCI, de blessures, de contraintes professionnelles, etc.

Ainsi, la Commission nationale propose :

- la possibilité d'intégrer une féminine en cours de saison (licenciée au club avant le 1^{er} mars) dans l'effectif N Femmes en remplacement d'une féminine ayant signée dans une équipe féminine UCI (UCI Women's WorldTeams ou Équipes Continentales Femmes UCI);
- la possibilité pour une structure N1 et N2 Femmes d'intégrer dans son effectif initial deux cyclistes stagiaires, à partir du 1^{er} mars et jusqu'à la fin de l'année aux conditions suivantes :
 - la stagiaire appartient à la catégorie Junior ou moins de 23 ans;
 - la stagiaire doit être licenciée au club avant le 1^{er} mars;
 - la structure N Femmes doit communiquer à la DAS avant le 1^{er} mars l'identité des deux cyclistes stagiaires;
 - la stagiaire pourra participer, au maximum, à quatre manches de la Coupe de France National Femmes;
 - la structure N Femmes devra respecter la limite maximum autorisée (8 maximum) au départ d'une Coupe de France National Femmes. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un quota supplémentaire.

Le Président met aux voix les propositions de la Commission nationale concernant la réserve formation des structures N Femmes.

Les propositions relatives à la réserve formation des structures N Femmes sont approuvées à l'unanimité.

Joseph BURDIN présente la liste des structures N Hommes et N Femmes pour la saison 2022.

S'agissant des structures N1 et N2 Hommes, la liste détaillée ci-dessous n'est pas définitivement établie, puisque la CACG se réunira de nouveau le mardi 11 janvier pour statuer sur les dossiers des clubs inscrits en rouge.



28 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (6)

- ▶ BOURG EN BRESSE AIN CYCLISME
- ▶ CHAMBERY CYCLISME FORMATION – AG2R CITROEN U23 TEAM
- ▶ CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME
- ▶ EC ST ETIENNE LOIRE
- ▶ VC VAULX EN VELIN
- ▶ VELO CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (4)

- ▶ AMICALE CYCLISTE BISONNINE
- ▶ CC ETUPES LE DOUBS, PAYS DE MONTBELIARD
- ▶ PHILIPPE WAGNER CYCLING (nouvelle structure)
- ▶ SCO DIJON – TEAM MATERIEL VELO.COM

BRETAGNE (6)

- ▶ UCK – BRETAGNE SUD CYCLISME (Ex ~~UCV~~)
- ▶ COTES D'ARMOR MARIE MORIN U
- ▶ SOJASUN ESPoir ACNC CHATILLON
- ▶ DINAN SPORT CYCLING
- ▶ VC PAYS DE LOUDEAC
- ▶ WB – FYSOLIA MORBIHAN

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ GUIDON CHALETTDIS

HAUTS DE FRANCE (2)

- ▶ CC NOGENT SUR OISE
- ▶ DUNKERQUE GRAND LITTORAL COFIDIS

ILE DE FRANCE (1)

- ▶ PARIS CYCLISME OLYMPIQUE

NORMANDIE (1)

- ▶ VC ROUEN 76

NOUVELLE AQUITAINE (2)

- ▶ OCEANE TOP 16
- ▶ A.P.O.C.E U – CUBE 17

OCCITANIE (2)

- ▶ GSC BLAGNAC – VS 31
- ▶ OCCITANE CYCLISME FORMATION

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ LAVAL CYCLISME 53
- ▶ VENDEE U – PAYS DE LA LOIRE

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE d'AZUR (1)

- ▶ AVC AIX EN PROVENCE



19 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (3)

- ▶ GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38
- ▶ CR4C ROANNE
- ▶ CORBAS LYON METROPOLE

CENTRE VAL DE LOIRE (2)

- ▶ C'C CHARTRES CYCLISME
- ▶ ORLEANS LOIRET CYCLISME

GRAND EST (2)

- ▶ VCU SCHWENHEIM
- ▶ TEAM MACADAM'S COWBOY

HAUTS DE FRANCE (1)

- ▶ ESEG DOUAI

NORMANDIE (4)

- ▶ US STE AUSTREBERTHE PAVILLY BARENTIN
- ▶ TEAM BRICQUEBEC COTENTIN
- ▶ ES TORIGNI CYCLISME
- ▶ MOYON PERCY VELO CLUB

NOUVELLE AQUITAINE (2)

- ▶ CYCLO CLUB PERIGUEUX DORDOGNE
- ▶ UNION VELOCEPIEDIQUE DE LIMOGES – TEAM U 87

PAYS DE LA LOIRE (4)

- ▶ UC CHOLET 49
- ▶ LES SABLES VENDEE CYCLISME
- ▶ TEAM LMP – LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME
- ▶ VELO SPORT VALLETAIS

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE d'AZUR (1)

- ▶ MARTIGUES SPORT CYCLISME

Pour ce qui est des structures N3, lesquelles doivent être validées par le Bureau exécutif, la liste proposée par la CACG est la suivante :

20 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (1)

- ▶ UNION SPORTIVE PEDALE ISSOIRIENNE

BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1)

- ▶ VELO CLUB TOURNUS

BRETAGNE (3)

- ▶ TEAM LA CREPE DE BROCELIANDE - BLC (nouvelle structure)
- ▶ UC BRIOCHINE BLEU MERCURE
- ▶ UC MORLAIX

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- ▶ VC LUCEEN

GRAND EST (2)

- ▶ ASPPT NANCY MEURTHE ET MOSELLE
- ▶ UNION VELOCEPIQUE DE L'AUBE

GUADELOUPE (1)

- ▶ **CSCA PROPLETE 2000**

HAUTS DE FRANCE (2)

- ▶ VCA ST QUENTIN
- ▶ CCVSA (nouvelle structure)

NORMANDIE (1)

- ▶ VELO CLUB AVRANCHINAIS

NOUVELLE AQUITAINE (3)

- ▶ **LESCAR VELO SPRINT**
- ▶ TEAM 24
- ▶ **PAU VELO 64**

OCCITANIE (2)

- ▶ DN OCCITANIE CYCLISME
- ▶ BEZIERS MEDITERRANEE CYCLISME

PAYS DE LA LOIRE (2)

- ▶ **SABLE SC**
- ▶ US SAINT HERBLAIN

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE d'AZUR (1)

- ▶ SPRINTER CLUB DE NICE

À noter que les dossiers des clubs inscrits en rouge (CSCA PROPRETÉ 2000, LESCAR VÉLO SPRINT, PAU VÉLO 64 ET SABLE SC) seront de nouveau étudiés lors de la prochaine réunion de la CACG.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau exécutif les structures N3 Hommes ayant d'ores et déjà reçu l'aval de la CACG.

Les structures N3 Hommes proposées par la CACG sont approuvées à l'unanimité par le Bureau exécutif.

Joseph BURDIN annonce la liste des structures N1 Femmes 2022 validées par la CACG :

- BREIZH LADIES (Bretagne);
- TEAM CENTRE-VAL DE LOIRE FÉMININ (Centre-Val de Loire);
- TEAM ELLES — GROUPAMA — PAYS DE LA LOIRE (Pays de la Loire);
- TEAM FÉMININ CHAMBÉRY (Auvergne-Rhône-Alpes);
- TEAM FÉMININ LE BOULOU (Occitanie);
- U.V.C.A TROYES (Grand Est).

Lors de sa réunion du 11 janvier, les dossiers des clubs TEAM AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, TEAM MACADAM'S COWBOYS (Grand Est) et VÉLO CLUB MORTEAU MONTBENOIT (Bourgogne-Franche-Comté) feront l'objet d'une nouvelle étude.

La labellisation SPRINTER NICE MÉTROPOLE (Sud-PACA) est refusée par la CACG en N1. La CAGC propose une labellisation en N2.

Quant à la demande de la structure TEAM BERTIN — COGNAC (Nouvelle-Aquitaine), elle a été rejetée.

La liste des structures N2 Femmes 2022 ayant reçu un avis favorable de la CACG est ensuite présentée au Bureau exécutif comme suit :

- CSM PUTEAUX CYCLISME (Île-de-France);
- DONNONS DES ELLES AU VÉLO-ÉVRY COURCOURONNES (Île-de-France);
- LADIES VENDÉE PIVETEAU BOIS (Pays de la Loire);
- LANESTER WOMEN BRETAGNE SUD (Bretagne);
- LYON SPRINT ÉVOLUTION (Auvergne-Rhône-Alpes);
- MARMANDE WOMEN DÉVELOPPEMENT (Nouvelle-Aquitaine);
- OCCITANE CYCLISME FORMATION FÉMININ – EURINVEST (Occitanie);
- SPRINTEUR CLUB FÉMININ (Île-de-France);
- TEAM FÉMININ HAUTS-DE-FRANCE (Hauts-de-France);
- VÉLO CLUB ISLOIS-TEAM STAMINA (Sud-PACA);
- SPRINTER NICE MÉTROPOLE (Sud-PACA).

Dans l'attente de demandes complémentaires, la validation des dossiers de LADIES CYCLING FORMATION (Occitanie) et de TEAM VERN 35 FÉMININ (Bretagne) est repoussée au prochain Bureau exécutif.

Le Président met aux voix la validation des dix structures N2 Femmes 2022 proposées par la CACG.

Les structures N2 Femmes 2022 proposées par la CACG sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

Le Président remercie Joseph BURDIN pour le travail effectué en coordination avec la CACG concernant l'étude des demandes des structures N Hommes et N Femmes.

Marc TILLY confirme qu'il s'agit d'un travail considérable. Il adresse également tous ses remerciements et ses félicitations à Joseph BURDIN.

Joseph BURDIN relate la réflexion menée sur l'évolution de la labellisation N Hommes. Il rappelle que la précédente réforme des structures de Haut Niveau, d'une durée de trois ans, date de 2020 et arrivera à son terme à la fin de la saison 2022. Le groupe de réflexion en charge de cette analyse souhaite que les clubs connaissent avant le début de la saison 2022 les nouvelles règles qui s'appliqueront en 2023.

La ligne directrice de ce groupe a été dictée par le postulat du Président de la Fédération :

« Le cyclisme est un sport individuel qui se pratique en équipe. Le travail de l'équipe est au service d'une victoire individuelle et seule la victoire d'un coureur compte ! »

Dans cette proposition d'évolution et de hiérarchisation des structures, le critère sportif est un critère d'admissibilité au niveau souhaité. Pour l'admission, les éléments administratifs, sociaux et financiers liés au cahier des charges dédié à chaque niveau resteront fondamentaux. Ils seront consignés dans un cahier des charges qui sera réécrit ou ajusté.

La décision de la labellisation reviendra toujours à la CACG (niveaux N1 et N2 hommes et N1 femmes), après avis de la DTN et/ou de la Commission nationale Route. La démarche menée par le groupe de réflexion se veut à la fois claire, lisible, simple, compréhensible et cohérente pour toutes et tous.

À la faveur de l'évolution proposée, la valeur sportive des équipes sera évaluée à partir des points du classement national individuel des coureurs portant sur l'ensemble des épreuves du calendrier national, avec l'ajout de points supplémentaires sur trois critères qui prendront en compte l'historique du club en termes de performance (sélections en équipe de France) et de formation de coureurs (passage des coureurs au rang professionnel et coureurs U23 à l'arrivée des manches de CPF). Nicolas ANDRÉ expose en détail l'évolution de la labellisation résultant du travail mené par le groupe de réflexion.

Un débat s'engage sur les critères sportifs d'admissibilité pour les clubs N à l'issue duquel le Président invite le groupe de réflexion à intégrer les préconisations émises par les membres du Bureau exécutif.

Une présentation sera de nouveau effectuée lors du Bureau exécutif du 18 janvier 2022.

VI. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que l'arrêté des comptes 2021 sera présenté lors du Bureau exécutif prévu le 18 janvier 2021.

S'agissant du budget des commissions, il devrait également être exposé à cette date, à condition que tous les éléments parviennent dans les délais au Siège fédéral.

Enfin, la situation financière des Comités régionaux est particulièrement satisfaisante, y compris celle des comités ultramarins qui ont des finances assainies. Seule subsiste la problématique du Comité régional Île-de-France, problématique qui demeure inscrite dans le long terme.

VII. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DIMANCHE 27 FÉVRIER 2022

Yannick POUHEY procède à la présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 2022 :

Assemblée générale extraordinaire

1. Résolution relative aux modifications de l'article 14 alinéas 1 et 10 des statuts en vue d'introduire la possibilité de recourir à des réunions dématérialisées au sein des organes dirigeants fédéraux.

Assemblée générale ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 février 2022
2. Rapport moral présenté par le Secrétaire général — Approbation
3. Rapport financier présenté par le Trésorier général
4. Rapport du commissaire aux comptes
5. Approbation des comptes
6. Présentation du budget par le Trésorier général — Approbation
7. Intervention du Président du Conseil Fédéral
8. Fixation des montants de cotisation 2022 des clubs — Affiliation
9. Rapport du Président de la Ligue nationale du Cyclisme ou de son représentant
10. Rapport de la Médecine Fédérale
11. Intervention du Directeur Technique National
12. Résolution relative à la convention FFC/LNC et ses annexes
13. Résolution relative aux modifications statutaires de la LNC
14. Résolution relative aux modifications des articles 1, 5, 9, 18, 19 et 24 du règlement intérieur de la FFC en vue d'introduire la possibilité de recourir à des réunions dématérialisées au sein des organes dirigeants fédéraux
15. Résolution relative à l'acquisition d'un site à TRAPPES (78) et à l'emprunt afférent
16. Résolution relative à l'emprunt à contracter en vue de l'acquisition de véhicules utilitaires pour la DTN
17. Structuration du Cyclisme Féminin Professionnel
18. Élection partielle au Conseil Fédéral — vote et résultats
19. Remise des diverses récompenses et médailles
20. Allocution de clôture par le Président de la FFC

Le Président met aux voix la proposition de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 2022.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 2022 est approuvé par les membres du Bureau exécutif.

VIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ aborde l'attribution du Championnat de France de cyclisme sur Route 2023 et procède à la présentation des dossiers de candidatures comme suit :

- La Communauté de communes de la Flandre intérieure-Hazebrouck/Cassel (Hauts de France), du 22 au 25 juin 2023.

- Cette collectivité était candidate en 2022 et n'avait pas été retenue en raison de l'absence de signature de convention;
 - les départs du contre-la-montre et des épreuves en ligne seraient situés sur la Grande Place de Hazebrouck;
 - le Mont Cassel serait gravi à deux reprises par tour pour approcher les 4000 mètres de dénivelé positif sur 250 kilomètres environ. L'arrivée serait spectaculaire après une ascension sur route étroite avec un passage à 20 % à 200 mètres de la ligne d'arrivée.
- Mont-Saint-Michel–Avranches/Saint-Martin-de-Landelles (Normandie), du 22 au 25 juin 2023.
- Le départ du contre-la-montre serait situé à un kilomètre du Mont-Saint-Michel et le départ des épreuves en ligne serait situé sur Avranches, avec 20 kilomètres environ en ligne avant de rejoindre le circuit.

Le Président se réjouit de constater que le Championnat de France de cyclisme sur Route suscite en amont engouement et sollicitations de la part des collectivités, mettant ainsi en valeur lesdits Championnats.

Xavier JAN salue ces deux candidatures et les perspectives d'avenir que traduit l'engouement pour cette manifestation. La Ligue émettant un avis consultatif sur le choix des candidats à l'organisation des Championnats de France sur Route, il souhaite que soit précisée la procédure relative à leur attribution afin qu'elle puisse être améliorée.

S'agissant des Championnats de France 2023, Xavier JAN déclare que la LNC ne se positionnera pas sur les candidatures exprimées.

Le Président soumet au vote du Bureau exécutif les deux candidatures détaillées par Nicolas ANDRÉ pour l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur Route 2023.

La candidature de la Communauté de communes de la Flandre intérieure-Hazebrouck/Cassel est retenue par les membres du Bureau exécutif.

Le Président explicite qu'en raison du succès relatif au nombre de candidatures, et dans le respect des autres collectivités pouvant être candidates à l'échéance 2024, la Fédération propose d'avancer la date d'attribution des Championnats de France de cyclisme sur Route 2024, à J-24 mois.

Par conséquent, le Bureau exécutif du mois de juin 2022 (dépôt des dossiers de candidature et de la convention signée avant le 30 mai annuel pour l'édition N+2) devra se prononcer sur cette attribution avec une communication lors des Championnats de France de cyclisme sur Route 2022 à Cholet.

La Fédération se réjouit de l'engouement des collectivités et propose d'encadrer la procédure comme indiqué ci-dessus dans un souci d'anticipation permettant d'aborder avec sérénité les prochaines échéances.

Ces délais garantiront la qualité d'organisation et de médiatisation, de prodiguer des conseils de qualité et de transmettre des avis grâce à la fourniture de fiches-conseils et d'outils permettant de rassurer les collectivités.

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau exécutif d'avancer de six mois le calendrier pour que le Bureau exécutif puisse attribuer, chaque année, au mois de juin les Championnats de France de cyclisme sur Route N+2.

La proposition visant à attribuer au mois de juin les Championnats de France de cyclisme sur Route N+2 est approuvée à l'unanimité par le Bureau exécutif.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022, 2023 et 2024 :

2022

BMX

Challenge France Nord-Est

- Schwenheim, les 7 et 8 mai 2022.

Route

Coupe de France Femmes

- Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine, le 10 juillet 2022.

Trophée Label d'Or

- Les Bosses de Provence, le 25 septembre 2022.
- La Tricolore, le 24 juin 2022.
- Granfondo Vanoise, le 3 juillet 2022.
- Thonon Cycling Race, les 14 et 15 mai 2022.
- L'Héraultaise, les 2 et 3 avril 2022.

VTT

Coupe de France XC

- Levens, du 23 au 25 septembre 2022.

Championnats de France VTTAE

- L'Espérou Mont Aigoual, le 10 juillet 2022.

Championnats de France Beach Race Cycling,

- lieu (Hauts-de-France) et date à confirmer.

2023

Route

Championnats de France Élite

- Communauté de communes de la Flandre intérieure — Hazebrouck/Cassel (Région : Hauts de France), du 22 au 25 juin 2023.

VTT

- Championnats de France Beach Race Cycling, lieu (Hauts-de-France) et date à confirmer.

2024

VTT

- Championnats de France Beach Race Cycling, lieu (Hauts-de-France) et date à confirmer.

Les attributions 2022, 2023 et 2024 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

Nicolas ANDRÉ propose aux membres du Bureau exécutif de valider auprès de l'UEC les épreuves suivantes :

2022

VTT

- Championnat d'Europe Beach Race Cycling, Dunkerque (Hauts-de-France), date à préciser.

2024

Cyclo-cross

- Championnats d'Europe UEC 2023-2024 à Pontchâteau (Championnats d'Europe en novembre 2023 au lieu de la Coupe du Monde prévue en janvier 2023), les 4 et 5 novembre 2023, malgré une communication d'attribution par l'UEC déjà lancée.

Le Président tient à rappeler explicitement que toute candidature pour des épreuves internationales doit être présentée avec la Fédération Française de Cyclisme, laquelle porte la candidature et la présente avec les acteurs locaux. De fait, il n'appartient pas à un organisateur de se porter candidat seul. Au surplus, avant toute attribution officielle, la convention doit obligatoirement être cosignée en amont par les entités intéressées.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 9 février 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY